

Conseil municipal du 28 octobre 2014

Présents: Francis LAGUERRE, Daniel ALARD, Gilbert DUPUY, Xavier DE FERLUC, Patricia LAURENT, Rémi PIQUEMAL, Janine PASCAL, Pascal PHILIP, Julie PORTE-TRAUQUE.

Fabienne BARRO a donné procuration à Patricia LAURENT.

Pierrette LERO a donné procuration à Gilbert DUPUY.

Secrétaire de séance : Daniel ALARD.

- Ouverture de la séance à 18h : M Le Maire donne l'ordre du jour
 1. Attribution fond Départemental /logements sociaux
 2. Taxe aménagement
 3. Urbanisme
 4. Coupe usagère
 5. Projets Communaux fin 2014
 6. CCAS
 7. Questions diverses

*Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 23 septembre 2014

- 1. Attribution Fond Départemental /logement social** : ce dispositif permet de soutenir les projets d'installation dans un logement locatif, d'aider à se maintenir dans logement dans le cas d'impayés de loyers. Contribution des Communes (potentiel fiscal x 0,25)
 - Participation accordée à l'unanimité soit : 1036,00 €
 -
- 2. Taxe aménagement** : La Commune souhaite faire perdurer la situation existante **5%** pour les zones AU à urbaniser et **2%** pour les autres zones déjà équipées. Vote à l'unanimité.
- 3. Urbanisme** : mise en vente de la parcelle 150 qui se trouve sur l'emplacement réservé N°27.
Le projet de M RICHARD est : plantation d'un verger et installation de ruches.
M le Maire expose les problèmes qui touchent la qualité de l'eau et notamment le périmètre de protection de la source principale du village située à « La Citadelle ». Les périmètres immédiats et rapprochés de la source doivent être soumis à la réglementation du SMDEA. La position de l'hydrogéologue (1999) et la DUP (2005) incitent à la préservation de cette zone de tout risque d'où l'emplacement réservé. C'est l'occasion pour la commune d'assurer la protection du captage.
 - * Après débat le vote s'établit comme suit :
 - acquisition parcelle par Mairie :

6 pour, 4 contre l'achat mais pour mentionner des clauses précises dans l'acte notarié et 1 abstention.
Le Maire propose de rechercher une solution pour permettre à M RICHARD d'installer ses ruches.

4. Coupe usagère 2015 -2016

Demande d'une coupe usagère : 13 inscrits. Entreprise VALLE retenue.

Gestion de la forêt communale de Prayols : application du régime forestier aux parcelles B899- 900-901- 902- 903- 904-905. Délibérations prises à l'unanimité.

5. Projets Communaux fin 2014 :

*Fontaines du Pech, Lassalle et Beziou en cours de réfection. Etanchéité des bassins.

Le dallage de Lassalle n'est pas retenu. Les piliers du Pech resteront en béton.

Globalement, il n'y aura pas d'augmentation du prix de ces travaux.

*Aire de jeux : consultation en cours : Agorespace, Kaso, Méfran. Finalisation du dossier de demande de subvention à la CAF. Installation d'un éclairage autonome pour le multisports.

* La Préfecture demande un état des travaux et les projets à venir.

DETR en cours: boulodrome ; aire de jeux ; wc public. Pas de demande DETR pour 2015.

DETR 2016 : projet voirie sur 2 ans à définir

*La demande d'équiper les 4 transformateurs d'un dispositif de réduction de tension sur l'éclairage public a été transmise au SDCEA par Gilbert DUPUY.

*Une commission « jeunes » sera mise en place par Janine PASCAL pour recueillir les avis des pratiquants du multisports : (règlement, nettoyage, respect des installations...)

*Verger communal : plantation de 7 nouveaux arbres (dossier suivi par PNR) le 30 novembre à l'occasion du marché de Noël.

*Création site internet de la Mairie : dossier confié à Julie PORTE-TRAUQUE.

*Rémi PIQUEMAL est chargé d'informer la Mairie des travaux éventuels dans les hameaux.

6. CCAS

Le CCAS sera constitué de 8 membres plus le Maire. 4 membres du Conseil Municipal : Pierrette LERO, Patricia LAURENT, Fabienne BARRO, Daniel ALARD.

4 membres désignés par le Maire : Raymonde SABATTER, Soledad MASSE, Marcelle CASTILLO, Christine PALUMBO.

7. Questions diverses

*SCOT : l'enquête publique se terminera le 12 novembre 2014. Le Maire est mandaté pour porter deux remarques sur le registre de l'enquête publique.

- Vu l'effort d'équipement réalisé par la Commune depuis 30 ans (voirie, réseaux, électricité, téléphone),il semble difficile de réduire de 50% la zone actuellement constructible du PLU 2008.

- La consommation foncière notamment la zone destinée aux équipements structurants « la Prade » zone qui, déjà réservée dans le PLU actuel, ne doit pas venir réduire les prochaines répartitions foncières par le SCOT.

La séance est levée à 21h.